

Rapport annuel

Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2015

Régime de retraite des employés de commerce du Canada

Table des matières

Rendement des placements	3
Rendement des placements	3
Gestion de l'actif investi	4
Répartition de l'actif	5
Actions de sociétés ouvertes	6
Titres à revenu fixe	6
Fonds de couverture	6
Titres de sociétés fermées/dette privée	7
Biens immobiliers	7
Infrastructures	7
Encaisse et équivalents	7
Données sur les participants	8
Profil des participants	8
Cotisations	8
Prestations versées	9
Total des versements	9
Rentes de retraite	9
Prestations de cessation de participation	9
Prestations de décès	9
Niveau de provisionnement	10
Situation financière	10
Gouvernance et politiques du régime	11
Réglementation fédérale et provinciale	11
Placements	11
Convention de fiducie	11
Texte du régime	11
Communication	11
Le conseil des fiduciaires	11
Professionnels et experts-conseils externes	12

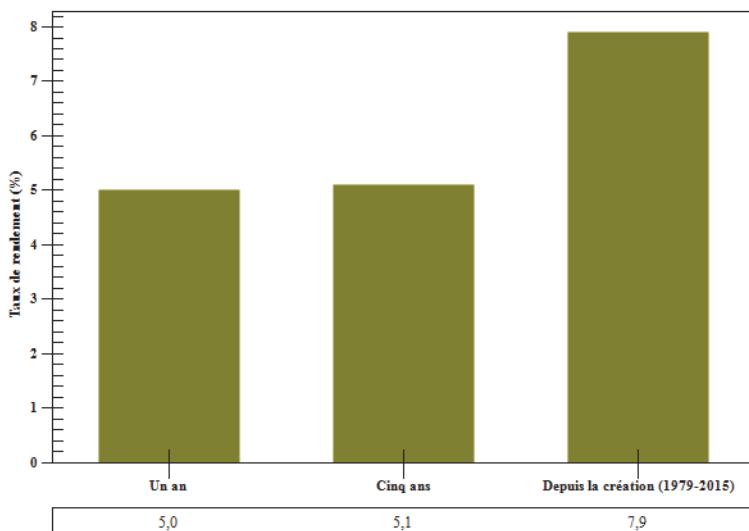
Rendement des placements

Rendement des placements

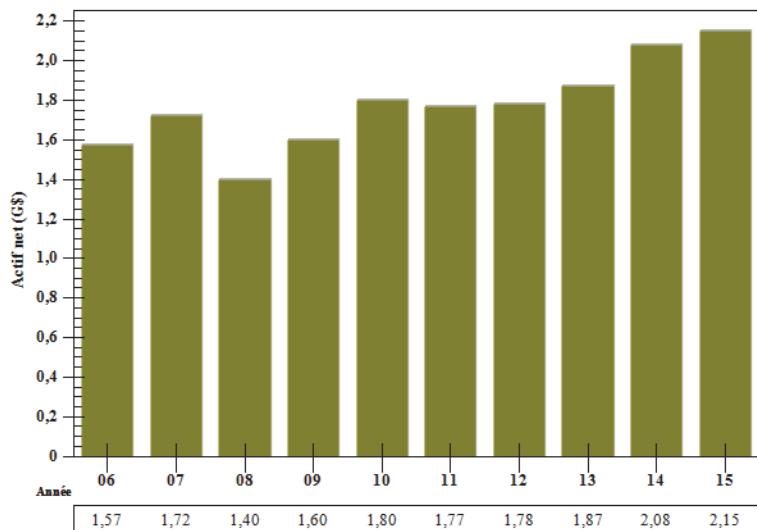
Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2015, le Régime de retraite des employés de commerce du Canada (« le régime ») a enregistré un rendement de 5,0 %.

L'actif net¹ est passé de 2,08 milliards de dollars au 31 décembre 2014 à 2,15 milliards de dollars au 31 décembre 2015.

Rendement annualisé des placements pour l'exercice terminé le 31 décembre 2015



Actif net (G\$)



¹ L'actif total du régime net des débiteurs et des créditeurs.

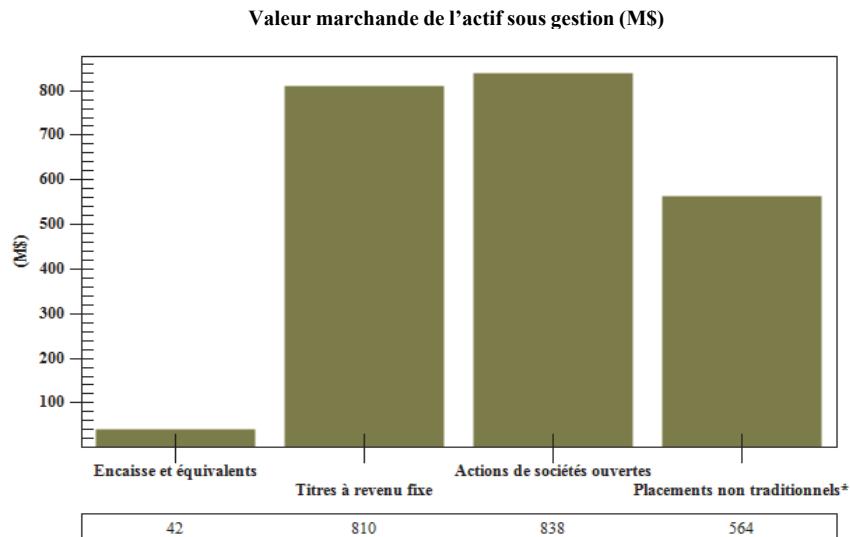
Gestion de l'actif investi

Les fiduciaires retiennent les services de sociétés professionnelles de gestion de placements, lesquelles investissent l'actif du régime dans des actions canadiennes et étrangères ainsi que dans des placements à revenu fixe, à la fois dans les marchés publics et privés. Les sociétés de gestion de placements du régime au 31 décembre 2015 sont les suivantes :

- Blackrock Asset Management
www.blackrock.com
- Gestion d'actifs CIBC
cibc.com/ca/am/index-fr.html
- Leith Wheeler Investment Counsel
leithwheeler.com
- State Street Global Advisors
ssga.com
- Vontobel Asset Management
vusa.com
- Winton Capital Management
wintoncapital.com

Les fiduciaires évaluent de façon régulière la performance de ces sociétés et vérifient la conformité avec leur mandat de placement respectif. Afin de maximiser le rendement et d'ajouter de la valeur au portefeuille du régime, tout en minimisant son exposition au risque global, le régime retient également les services de la firme Ellement Consulting Group (anciennement API Asset Performance Inc.) (www.ellement.ca), une entreprise de consultation indépendante, pour fournir des services d'évaluation du rendement des placements courants et pour rechercher, au besoin, des nouvelles sociétés de gestion de placements. Au cours de l'année, les fiduciaires ont retenu les services de Blackrock Asset Management et ont mis fin aux mandats de 1832 Asset Management (portefeuille d'actions canadiennes) et de Wise Capital Management (portefeuille d'actions canadiennes).

La valeur marchande de l'actif investi au 31 décembre 2015 est comme suit :

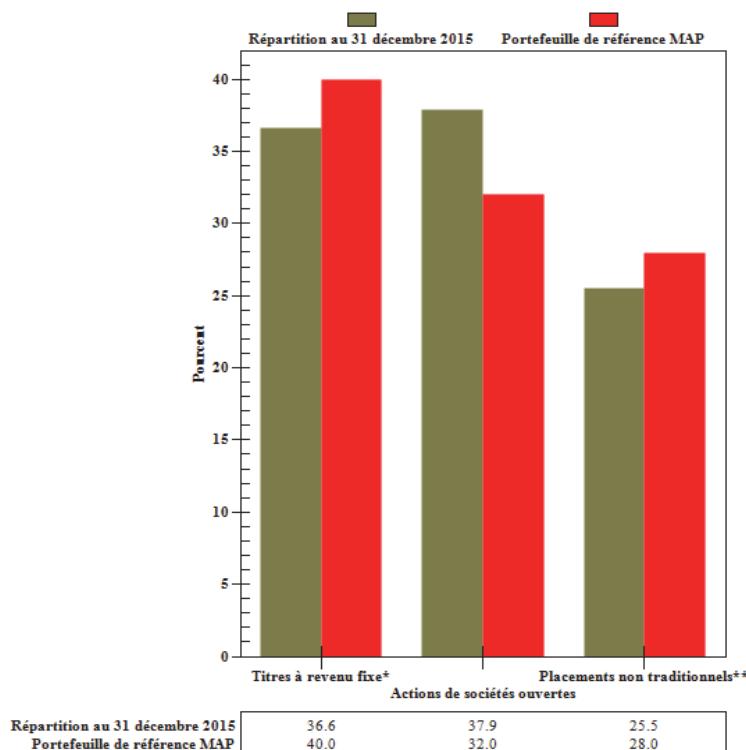


* Les placements non traditionnels comprennent les biens immobiliers, les infrastructures, les titres de sociétés fermées/dette privée et les fonds de couverture.

Répartition de l'actif

Afin d'assurer une plus grande diversification et de minimiser l'exposition au risque, le régime suit un modèle de répartition de l'actif qui fixe des limites à l'intérieur desquelles doivent se situer les placements dans chaque catégorie d'actifs du portefeuille de placements. La politique de répartition de l'actif a été conçue pour accroître la probabilité que le régime puisse obtenir un taux de rendement moyen à long terme de 6,0 %², (depuis sa création en 1979, le régime a réalisé un taux de rendement annualisé de 7,9 %) lequel, s'il est atteint (conjointement avec la réalisation de certains autres facteurs actuariels pertinents et le versement des cotisations négociées), permettra au régime d'avoir suffisamment d'actifs pour pouvoir accorder les prestations prévues. Ceci est le taux que l'actuaire indépendant du régime estime nécessaire à long terme pour satisfaire aux engagements du régime.

En 2014, les fiduciaires ont retenu les services de Segal Consulting pour entreprendre une étude de modélisation actif-passif (MAP). Par conséquent, les fiduciaires ont décidé de réviser le portefeuille de référence du régime. Le tableau à droite démontre la répartition de l'actif au 31 décembre 2015, comparativement au portefeuille de référence du régime³. L'agent de conformité externe du régime surveille la répartition de l'actif pour assurer la conformité.



* Les titres à revenu fixe comprennent l'encaisse, les placements à court terme et les prêts hypothécaires.

** Les placements non traditionnels comprennent les biens immobiliers, les infrastructures, les titres de sociétés fermées/dette privée et les fonds de couverture.

Au cours de 2015, chaque catégorie d'actifs est demeurée à l'intérieur des limites minimales et maximales établies dans l'énoncé des politiques et procédures de placement du régime.

² L'évaluation de 2014 (aucun changement depuis l'évaluation précédente).

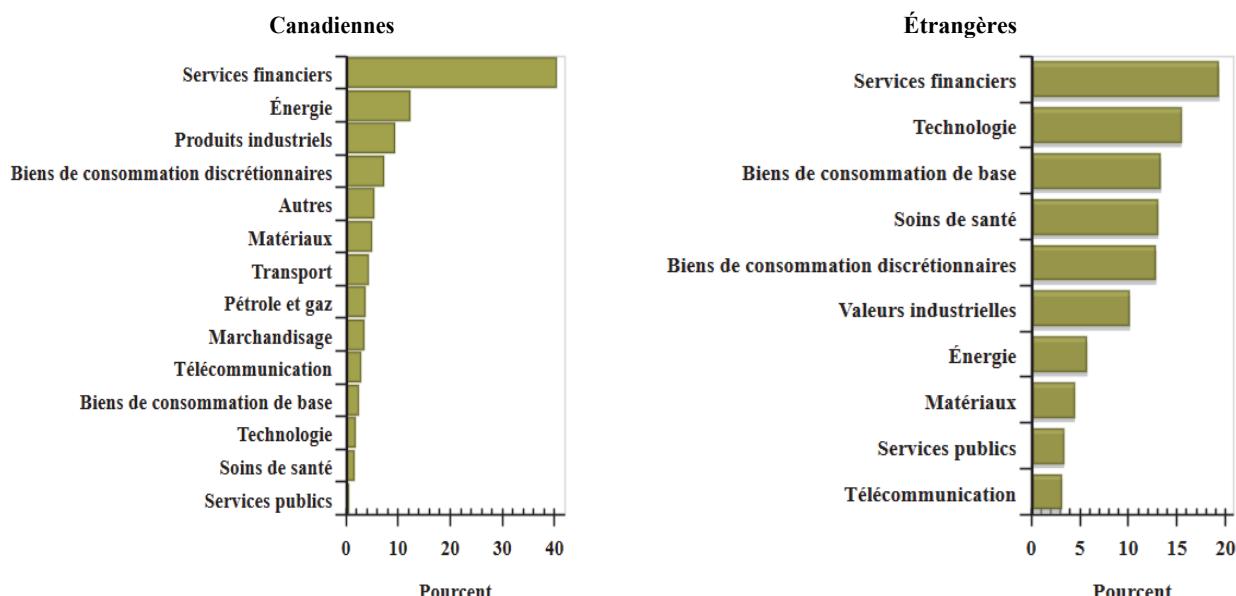
³ Le portefeuille de référence et les limites établies pour chaque catégorie d'actifs se trouvent à l'article 6.1 de l'énoncé des politiques et procédures de placement du régime, tel que modifié à compter du 22 septembre 2015.

Actions de sociétés ouvertes

En 2015, les placements en actions de sociétés ouvertes ont obtenu un taux de rendement de 1,4 %. Les taux de rendement obtenus par rapport aux indices de référence respectifs sont les suivants :

	Valeurs réelles	Indice de référence
Actions canadiennes	(11,7)%	(8,3)%
Actions américaines	18,0 %	21,0 %
Actions internationales	27,5 %	18,8 %

Au 31 décembre 2015, 838 millions de dollars étaient investis en actions. Les graphiques ci-dessous démontrent la pondération par secteur au 31 décembre 2015.



Titres à revenu fixe

En 2015, les placements en titres à revenu fixe (excluant l'encaisse, les placements à court terme et les prêts hypothécaires) ont obtenu un taux de rendement de 4,6 %, par rapport à 3,5 % pour son indice de référence, l'indice Univers obligataire FTSE TMX Canada. Une série de portefeuilles distincts

d'obligations à long terme⁴ fait partie de ces placements. Ces portefeuilles sont gérés par la firme Gestion d'actifs CIBC et sont évalués, dans leur ensemble, à 328 millions de dollars. Au 31 décembre 2015, 690 millions de dollars étaient investis en titres à revenu fixe.

Fonds de couverture

En 2015, les placements en fonds de couverture ont obtenu un taux de rendement de 15,1 %, par rapport à 19,2 % pour son indice de référence, l'indice HFRI Hedge Fund of Funds Index. Au 31 décembre 2015, 43 millions de dollars étaient investis en fonds de couverture.

⁴ Ce qui comprend les éléments d'actif qui ont été transférés au régime et à l'égard desquels le régime a assumé des engagements distincts.

Titres de sociétés fermées/dette privée

En 2015, les placements en titres de sociétés fermées/dette privée ont obtenu un taux de rendement de 32,7 %, par rapport à 15,8 % pour son indice de référence, l'indice Russell 2500 - \$ CA. Les placements du régime en titres de sociétés fermées/dette privée sont les suivants :

Titres de sociétés fermées

- Aven Therapeutics Holdings auventx.com
- Clairvest Equity Partners III, IV & V clairvest.com
- Royalty Pharma royaltypharma.com

Dette privée

- BioPharma Secured Investments II biopharmafunds.com
- Prêts hypothécaires - New South Ocean Development Company
- Wellington Financial Fund IV & V wellingtonfund.com

Au 31 décembre 2015, 560 millions de dollars étaient investis en titres de sociétés fermées/dette privée.

Biens immobiliers

Un seul placement en biens immobiliers demeure dans le portefeuille de placements du régime, soit un immeuble à usage mixte situé à London, Ontario (citiplazalondon.com). Ce placement n'a pas produit de rendement en 2015, par rapport à 5,7 % pour son indice de référence, l'indice Ellement Real Estate Universe.

Encaisse et équivalents

Les sociétés professionnelles de gestion de placements du régime gardent généralement les placements équivalents à l'encaisse au minimum. Au 31 décembre 2015, 42 millions de dollars étaient investis en encaisse et en placements équivalents à l'encaisse, contre 47 millions de dollars un an auparavant.

Infrastructures

En 2015, les placements en infrastructures ont obtenu un taux de rendement cumulatif de 11,3 % par rapport à 7,1 % pour son indice de référence, l'indice des prix à la consommation plus 6 %. La mise de fonds initiale a eu lieu en février 2015.

Au 31 décembre 2015, 21 millions de dollars étaient investis en infrastructures.

Les placements du régime en infrastructures sont les suivants :

- Macquarie Infrastructure Partners III mirafunds.com

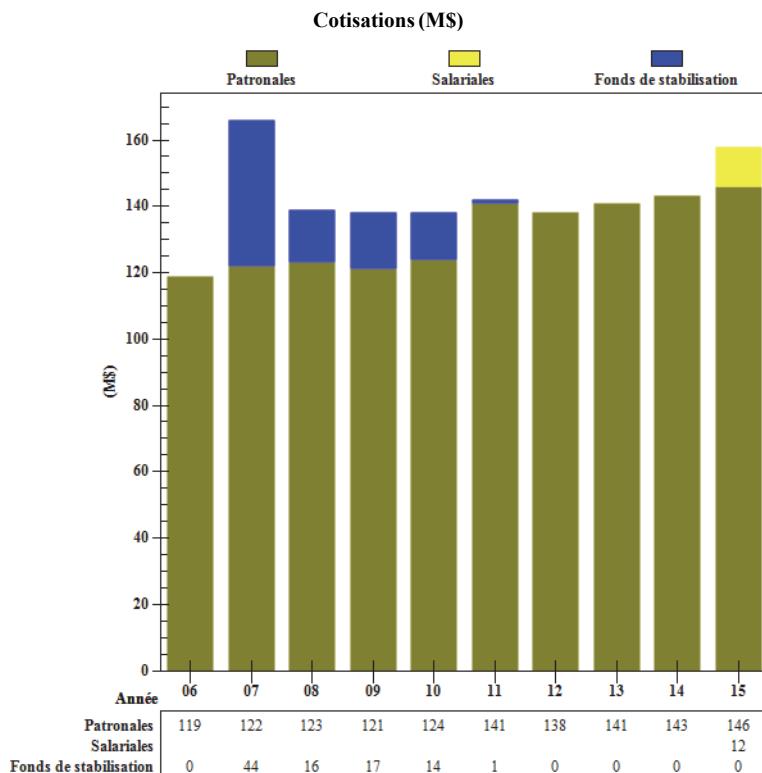
Données sur les participants

Profil des participants

Le régime compte approximativement 300 000 participants, tous étant des membres anciens et actuels des TUAC Canada (tuac.ca). Il y a 188 employeurs qui participent au régime.

Cotisations

Les employeurs participants sont tenus de verser des cotisations au régime en vertu des conventions collectives négociées avec les sections locales des TUAC Canada et de la convention collective cadre intervenue entre certains employeurs, les TUAC et les fiduciaires. De plus, à compter du 1^{er} juillet 2015, les participants faisant partie d'une unité de négociation qui a ratifié la convention collective cadre sont tenus de verser des cotisations au régime conformément aux dispositions de cette dernière. En 2015, ces employeurs et participants ont versé 158 millions de dollars.



Prestations versées

Total des versements

Des prestations totalisant 170 millions de dollars ont été versées en 2015. Le nombre de retraités, de conjoints survivants et de bénéficiaires en réception d'une rente mensuelle se chiffre à 28 273.

Rentes de retraite

En 2015, les rentes en cours de paiement ont augmenté de 4 millions de dollars pour passer à 116 millions de dollars. L'augmentation est principalement attribuable aux 2 480 participants qui ont reçu une rente de retraite pour la première fois. Les prestations sont fondées sur les dispositions du régime ainsi que sur le nombre d'heures travaillées par chaque participant et les cotisations versées par les employeurs et les participants (à compter du 1^{er} juillet 2015) conformément aux dispositions des conventions collectives intervenues entre les sections locales des TUAC Canada et les employeurs participants et de la convention collective cadre intervenue entre certains employeurs, les TUAC et les fiduciaires.

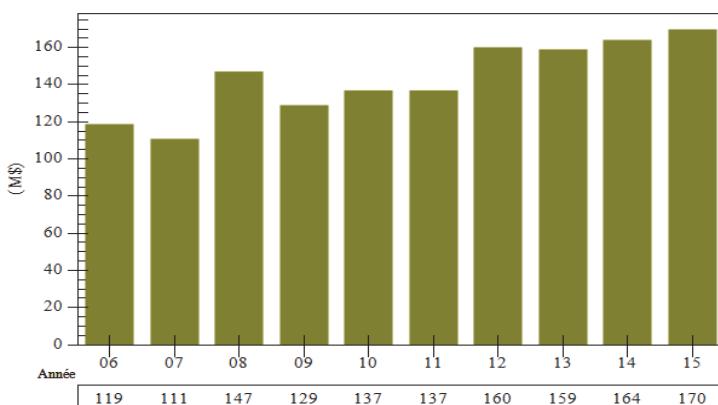
Prestations de cessation de participation

En 2015, les prestations de cessation de participation ont augmenté de 1 million de dollars pour passer à 49 millions de dollars, 7 415 participants ayant quitté le régime, comparativement à 8 021 en 2014. Plusieurs facteurs ont une incidence sur les prestations de cessation de participation, y compris le roulement des participants, la réglementation qui varie de province en province en ce qui concerne les dates de cessation de participation et les droits de transfert, les dates auxquelles les prestations de cessation de participation doivent être acheminées pour paiement ainsi que les méthodes de calcul des valeurs de rachat (les sommes globales auxquelles les participants ont droit à la cessation de participation).

Prestations de décès

En 2015, le régime a versé 6 millions de dollars en prestations de décès (montants forfaitaires) aux conjoints survivants et à d'autres bénéficiaires, comparativement à 4 millions de dollars en 2014.

Total des prestations versées (M\$)



Niveau de provisionnement

Situation financière

L'actuaire externe du régime prépare annuellement une évaluation actuarielle de la situation financière du régime, laquelle est déposée auprès de l'organisme de réglementation de l'Ontario (la Commission des services financiers de l'Ontario). La plus récente évaluation a établi un déficit de provisionnement selon l'approche de continuité (après avoir tenu compte des réductions au 1^{er} juillet 2015) de 0,79 milliard de dollars au 31 décembre 2014, la valeur actuarielle de l'actif⁵ s'élevant à 2,01 milliards de dollars et le passif actuariel étant de 2,80 milliards de dollars. Un déficit de provisionnement selon l'approche de continuité n'est pas inhabituel pour un régime interentreprises à prestation uniforme. Le niveau de provisionnement du régime selon l'approche de continuité est déterminé en supposant que le régime continuera d'exister indéfiniment.

Le niveau de provisionnement du régime selon l'approche de continuité⁶ s'élevait à 72 % au 31 décembre 2014, après avoir tenu compte des réductions au 1^{er} juillet 2015, soit une augmentation de 11 % depuis l'année précédente.

Le niveau de provisionnement du régime selon l'approche de liquidation⁷ s'élevait à 44 % au 31 décembre 2014 (après avoir tenu compte des réductions au 1^{er} juillet 2015), comparativement à 38 % au 31 décembre 2013. Si le régime avait été liquidé au 31 décembre 2014, il aurait fallu réduire les prestations acquises. Un déficit de provisionnement selon l'approche de liquidation n'est pas inhabituel pour un régime interentreprises à prestation uniforme. Il n'y a aucune intention de liquider le régime.

Le régime continue de se qualifier comme un Régime de retraite interentreprises ontarien déterminé (RRIOD), ce qui permettra qu'un mode de financement plus favorable puisse être appliqué.

Les éléments d'actif et de passif de certains régimes de retraite ont été transférés au RRECC lorsque ces régimes ont fusionné avec le RRECC. Certains participants au RRECC affectés par ces fusions ont été reconnus des services passés associés à leur régime de retraite antérieur et ces services passés sont protégés en vertu de l'article 14.07 du régime.

⁵ La valeur de l'actif après que l'actuaire a établi la valeur marchande moyenne sur une période de cinq ans.

⁶ Ratio de la valeur actuarielle de l'actif par rapport au passif de continuité.

⁷ Ratio de la valeur marchande de l'actif par rapport au passif de solvabilité/liquidation.

Gouvernance et politiques du régime

Réglementation fédérale et provinciale

Le régime doit se conformer à la réglementation fédérale et provinciale en matière de retraite, c'est-à-dire à la Loi de l'impôt sur le revenu et aux lois et règlements provinciaux sur les régimes de retraite.

Les fiduciaires continuent, de façon indépendante, à surveiller et à améliorer les pratiques de gouvernance et de conformité du régime lorsqu'ils le jugent approprié. Le régime a retenu les services d'un agent de conformité externe pour présenter aux fiduciaires des rapports trimestriels sur la surveillance de la conformité, y compris ce qui suit :

- la répartition de l'actif total de la caisse
- le portefeuille de référence et les limites établies pour chaque catégorie d'actifs, tels qu'indiqués dans l'énoncé des politiques et procédures de placement
- une analyse des 10 principaux titres détenus
- les placements interdits
- les exigences de l'annexe III (Article 6 – Placements admissibles) au Règlement fédéral sur les normes de prestation de pension
- les contraintes de l'énoncé des politiques et procédures de placement

Placements

Les pratiques de gouvernance du régime relativement aux placements sont contenues dans l'énoncé des politiques et procédures de placement. Ce document fait l'objet d'un suivi et est modifié par l'agent de conformité. Il contient des procédures concernant :

- les stratégies de placement, les indices de référence, la tolérance aux risques, la sélection des gestionnaires de placements, toutes les catégories d'actifs, les votes par procuration et les mandats;
- la surveillance des pratiques et des conflits d'intérêts;
- la surveillance de la conformité avec les mandats de placement des gestionnaires de placements.

Pour s'assurer que les pratiques de gouvernance relativement aux placements sont conformes à l'énoncé des politiques et procédures de placement, les conseillers, y compris les conseillers en placement externes et l'agent de conformité, surveillent la conformité, les rendements et les votes par procuration, et en font rapport au conseil des fiduciaires.

Convention de fiducie

La convention de fiducie crée la caisse en fiducie et régit la relation entre les constituants (le syndicat et les employeurs clés), les participants, les employeurs participants et les fiduciaires. Elle énonce également les pouvoirs et devoirs des fiduciaires.

Texte du régime

Le texte du régime décrit les droits des participants. Toute modification de ces droits nécessite une résolution de la part des fiduciaires et/ou une modification au texte du régime. Toutes les modifications apportées au régime sont déposées auprès des organismes de réglementation en matière de retraite, tant au niveau fédéral que provincial. Les participants sont avisés de toute modification conformément à la loi applicable.

Communication

Les fiduciaires distribuent aux participants des guides décrivant les prestations offertes, des relevés annuels, des avis et d'autres renseignements pertinents. Le site Web (rrecc.ca) peut également être consulté pour ceux qui désirent obtenir des renseignements sur le régime.

Le conseil des fiduciaires

Le régime est administré par un conseil de fiduciaires composé de personnes désignées par les TUAC Canada et les employeurs participants. Les membres actuels du conseil des fiduciaires sont les suivants :

Anouk Collet	Paul Meinema
Jim Cooke	John Poos
Shawn Haggerty	Tom Zakrzewski

Les fiduciaires ne reçoivent ni profits personnels, ni gains financiers, ni honoraires de la caisse⁸ en leur qualité de fiduciaires du régime.

⁸ Tout l'actif du régime, consolidé avec tous les fonds et éléments d'actif reçus à l'occasion sous forme de cotisations ou de fusion, plus tous les autres revenus, augmentations et profits provenant de son administration.

Professionnels et experts-conseils externes

Pour aider le conseil des fiduciaires à s'acquitter de ses obligations, il retient les services et obtient des conseils des spécialistes suivants :

Actuaire	Conseillers Buck (Externe) Benchmark Decisions Ltd. (Interne)
Administrateur	Prudent Benefits Administration Services Inc.
Agent de conformité / Conseiller en placements	Ellement Consulting Group (anciennement API Asset Performance Inc.)
Auditeur	BDO Canada s.r.l./S.E.N.C.R.L.
Conseillers juridiques	Koskie Minsky LLP Loopstra Nixon LLP
Dépositaire/Versement des prestations	RBC Services aux investisseurs et de trésorerie
Gestionnaire de propriété immobilière et agent de location	Avison Young